

**COMPTE-RENDU SUCCINT
DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 OCTOBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le douze octobre, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie à dix-neuf heures sous la présidence de Monsieur Michel DUPONT, Maire,

En suite de convocation en date du 6 octobre 2021,

Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 16

Nombre de votants : 18

Etaient présents : Michel DUPONT, Philippe LAQUAY-PINSET, Hélène FOUACHE, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Pierre WAUQUIER, Eric LAUWAGIE, Valérie DEVENDEVILLE, Olivier TYTGAT, Jean-Michel HAVEZ, Emilie VANDERBAUWEDE, Emmanuelle AUMARD, Anne DAMIE, Rénaud DUREUX, Aurore PENNORS, Amandine TEYS

Absents ayant donné procuration : Olivier DUBREUCQ, Gilles RONSE

Secrétaire de séance : Amandine TEYS

Ordre du jour :

- Délibération budgétaire modificative n°2/2021
- Attribution d'un cadeau de fin d'année au personnel communal
- Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN - Comités Syndicaux des 12 novembre 2020, 17 décembre 2020, 17 juin 2021 et 23 septembre 2021

I - Délibération budgétaire modificative n°2/2021

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal valide à l'unanimité la délibération budgétaire modificative suivante :

Section de fonctionnement – dépenses :

- Chapitre 011 – compte 60632 : + 2 000 €
- Chapitre 011 – compte 61521 : + 8 000 €
- Chapitre 011 – compte 615231 : + 65 500 €
- Chapitre 012 – compte 6411 : + 10 000 €

Total : + 85 500 €

Section de fonctionnement – recettes :

- Chapitre 70 – compte 7067 : + 40 000 €
- Chapitre 74 – compte 7473 : + 33 000 €
- Chapitre 75 – compte 752 : + 10 000 €
- Chapitre 77 – compte 773 : + 2 500 €

Total : + 85 500 €

Section d'investissement – dépenses :

- Chapitre 16 – compte 1641 : + 10 €
- Chapitre 21 – compte 2128 : + 8 000 €
- Chapitre 21 – compte 21312 : + 10 000 €
- Chapitre 21 – compte 21318 : + 10 000 €
- Chapitre 21 – compte 2184 : + 10 000 €
- Chapitre 21 – compte 2188 : + 178 030 €

Total : + 216 040 €

Section d'investissement – recettes :

- Chapitre 10 – compte 10226 : + 80 000 €
- Chapitre 13 – compte 1323 : + 70 040 €
- Chapitre 13 – compte 1326 : + 56 000 €
- Chapitre 13 – compte 1342 : + 10 000 €

Total : + 216 040 €

II – Attribution d'un cadeau de fin d'année au personnel communal

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer à tout personnel, quel que soit son statut (18 agents titulaires + l'agent en contrat d'apprentissage), en poste au 31 décembre 2021 pour la commune d'Ennevelin, une carte cadeau d'une valeur de 30 euros, soit un total de 570 €.

Par ailleurs, le conseil municipal décide également à l'unanimité, pour les mêmes agents que cités précédemment, d'offrir à leurs enfants à charge jusqu'à 16 ans révolus une carte cadeau d'un montant de 30 euros, soit un total de 390 €.

III - Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN - Comités Syndicaux des 12 novembre 2020, 17 décembre 2020, 17 juin 2021 et 23 septembre 2021

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08 avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN),

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre, modification des statuts du SIAN et notamment du 21 novembre 2008 dotant le SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire "*Eau Potable et Industrielle*" et d'un changement de dénomination, à savoir le SIDEN-SIAN,

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 31 décembre 2008 portant adhésion du SIDENFrance au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "*Eau Potable*", entraînant de fait sa dissolution, les membres du SIDENFrance devenant de plein droit membres du SIDEN-SIAN pour cette compétence,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant extension du périmètre du SIDEN-SIAN,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN et notamment ceux en dates des 27 avril 2018 et 28 janvier 2019,

Vues les délibérations des divers conseils municipaux et comités du SIDEN SIAN (*détail consultable dans la délibération*)

Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN,

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 18 VOIX POUR, 0 ABSTENTIONS et 0 CONTRE

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

→ D'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- des communes d'**Etaves-et-Bocquiaux (Aisne)** et de **Croix Fonsomme (Aisne)** avec transfert de la compétence **Eau Potable (*Production* par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine – *Distribution* d'eau destinée à la consommation humaine)**.

- des communes d'**Anizy-le-Grand (Aisne), Brancourt-en-Laonnois (Aisne), Chaillevois (Aisne), Pinon (Aisne), Prémontré (Aisne), Royaucourt-et-Chailvet (Aisne) et Urcel (Aisne)** avec transfert de la compétence **Assainissement Collectif**.
- des communes d'**Arleux (Nord), Haspres (Nord), Helesmes (Nord), Herrin (Nord), La Gorgue (Nord), Lauwin-Planque (Nord), Marchiennes (Nord), Obrechies (Nord), Corbehem (Pas-de-Calais), Fleurbaix (Pas-de-Calais), Fresnes-les-Montauban (Pas-de-Calais), Haucourt (Pas-de-Calais), Sailly-sur-la-Lys (Pas-de-Calais) et Izel-les-Equerchin (Pas-de-Calais)** avec transfert de la compétence **Défense Extérieure Contre l'Incendie**.

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations n° 16/266, 17/267, 18/268, 19/269, 20/270, 21/271, 29/279, 30/280, 31/281, 26/276, 27/277, 28/278 et 33/283 adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 12 novembre 2020, les délibérations n° 33/341 et 34/342 adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 17 décembre 2020, les délibérations n° 24/77, 27/80, 28/81, 29/82 et 30/83 adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 17 juin 2021 et les délibérations n° 20/109 et 33/122 adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 23 septembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le Maire, Michel DUPONT